



États financiers consolidés intermédiaires
résumés au 30 juin 2024 (non audités)



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES FONDS PROPRES	7
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	9
1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	9
<i>Informations générales et contexte</i>	9
2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE	10
2.1. <i>Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation</i>	10
2.2. <i>Optimisation de la structure juridique du Groupe</i>	12
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	13
3.1. <i>Risques géopolitiques en Ukraine</i>	13
3.2. <i>Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal</i>	16
3.3. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	16
3.4. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	17
3.5. <i>Risques de liquidité pour le financement des cultures</i>	18
3.6. <i>Risques de contrepartie</i>	18
3.7. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	18
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	19
4.1. <i>Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles</i>	19
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	19
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres</i>	19
4.4. <i>Juste valeur des immobilisations</i>	20
5. PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	20
5.1. <i>Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables</i>	20
5.2. <i>Consolidation</i>	22
5.3. <i>Conversion des devises</i>	22
5.4. <i>Immobilisations incorporelles</i>	24
5.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	24
5.6. <i>Dépréciation des actifs non financiers</i>	25
5.7. <i>Agriculture</i>	26
5.8. <i>Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers</i>	27
5.9. <i>Subventions publiques</i>	28
5.10. <i>Stocks</i>	29
5.11. <i>Capital social</i>	29
5.12. <i>Impôts courants et différés</i>	29
5.13. <i>Avantages du personnel</i>	31
5.14. <i>Provisions</i>	31
5.15. <i>Chiffre d'affaires</i>	31
5.16. <i>Rémunérations en actions</i>	32
6. INFORMATION SECTORIELLE	32
7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	33
8. DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS (TERRAINS)	33



9.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34
10.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	35
11.	STOCKS	36
12.	ACTIFS BIOLOGIQUES	36
13.	CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	38
14.	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	38
15.	EMPRUNTS ET PASSIFS DE LOYERS POUR DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS	39
16.	CAPITAL SOCIAL	40
17.	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	41
18.	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	42
19.	PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ORDINAIRES	43
20.	COÛTS FONCTIONNELS / COÛTS PAR NATURE	43
21.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	44
22.	RÉSULTAT FINANCIER NET	44
23.	RÉSULTAT PAR ACTION	45
24.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	46
25.	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	46



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actifs non courants		18 355	19 198
Immobilisations incorporelles	7	75	74
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	8	7 151	6 961
Immobilisations corporelles	9	11 129	12 163
Actifs courants		14 030	12 731
Stocks	11	1 321	7 656
Actifs financiers	10	48	7
Actifs biologiques	12	10 196	3 001
Clients et autres créances	13	1 365	1 352
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	1 100	715
Total actifs		32 385	31 929
Passifs et capitaux propres	Note	30 juin 2024	31 décembre 2023
Capitaux propres		11 882	13 242
Capital Social	16	11 079	11 079
Prime d'émission	16	225 042	225 042
Autres réserves		(118 608)	(118 608)
Report à nouveau		(74 356)	(66 518)
Réserves de réévaluation		7 617	7 687
Variation des écarts de conversion		(37 316)	(37 532)
Résultat net		(1 576)	(7 908)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		7 512	7 338
Provisions		-	-
Emprunts et dettes financières non courants	15	138	191
Passifs de loyers non courants pour droits d'utilisation d'actifs	15	7 374	7 147
Impôts différés passifs		-	-
Passifs courants		12 991	11 349
Provisions		-	-
Emprunts et dettes financières courants	15	6 730	6 456
Passifs de loyers courants pour droits d'utilisation d'actifs	15	2 500	1 684
Fournisseurs et autres créiteurs courants	17	3 511	2 875
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		250	334
Total passifs et capitaux propres		32 385	31 929



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	Premier semestre 2024	Premier semestre 2023
Chiffre d'affaires	19	7 575	8 640
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	12	(435)	(5 250)
Coûts des ventes	20	(5 404)	(6 340)
Marge brute		1 736	(2 950)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	20	(1 389)	(1 681)
Autres produits et charges	21	(149)	(175)
Résultat avant intérêts et impôts		198	(4 806)
Résultat financier net	22	(1 774)	(974)
Impôt sur les bénéfices		-	-
Résultat net d'impôt pour la période		(1 576)	(5 780)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du Groupe		(1 576)	(5 780)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(1 576)	(5 780)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		221 586 387	221 586 387
Résultat par action (en euros par action)	23	(0,01)	(0,03)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		(1 576)	(5 780)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		221 586 387	221 586 387
Résultat dilué par action (en euros par action)	23	(0,01)	(0,03)



État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Premier semestre 2024	Premier semestre 2023
Résultat net de la période	(1 576)	(5 780)
Éléments qui ne seront pas reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	-	-
Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles	-	-
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	216	(170)
Écarts de conversion constatés pendant la période	216	(170)
Écarts de conversion reclassés en bénéfice ou perte pendant la période	-	-
Résultat global total de la période	(1 360)	(5 950)



Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de réévaluation**	Écarts de conversion*	Total part du Groupe	Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	11 079	225 042	(118 608)	(85 009)	19 553	(38 067)	13 990	-	13 990
Réévaluation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	6 625	-	6 625	-	6 625
Autres éléments du résultat global*	-	-	-	-	-	535	535	-	535
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau**	-	-	-	18 491	(18 491)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(7 908)	-	-	(7 908)	-	(7 908)
Solde au 31 décembre 2023	11 079	225 042	(118 608)	(74 426)	7 687	(37 532)	13 242	-	13 242
Autres éléments du résultat global*	-	-	-	-	-	216	216	-	216
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau**	-	-	-	70	(70)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(1 576)	-	-	(1 576)	-	(1 576)
Solde au 30 juin 2024	11 079	225 042	(118 608)	(75 932)	7 617	(37 316)	11 882	-	11 882

(*) Écarts de conversion

La réévaluation de la hryvnia ukrainienne au premier semestre 2024 a eu un impact sur l'actif et le passif des États financiers consolidés.

L'impact positif des écarts de conversion au premier semestre 2024 s'élève à **216 k€** et se décompose comme suit :

224 k€ de gain dû à l'écart de conversion par rapport à la perte de l'exercice en cours découlant de la différence entre les taux moyen (ou journalier) et de clôture (42,19 UAH/ EURO et 43,35 UAH/EURO respectivement).

262 k€ de perte due à la conversion des *actifs nets* à l'ouverture à un taux de clôture (43,35 UAH/EURO) différent du taux de clôture précédent (42,20 UAH/EURO) : la perte est due au fait que les actifs nets des entités ukrainiennes sont positifs.

254 k€ de gain dû à la différence de conversion sur le transfert de l'investissement intra-société d'AGG SA (libellé en EUR) à AGU (libellé en UAH, au taux de clôture UAH/EURO)

(**) Réserves de réévaluation

Relative à la réévaluation des immobilisations, cette réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en 2023 s'élève à 6,6 M€ (cf. note 11 au 31 décembre 2023).



Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	premier semestre 2024	premier semestre 2023
Résultat net de la période		(1 576)	(5 780)
Amortissement des immobilisations		1 702	1 934
Provisions		-	-
Plus- ou moins-values de cession		(8)	18
Résultat financier net		1 774	974
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		(1 058)	4 872
Dépréciation des immobilisations		-	-
Provision pour créances irrécouvrables		(22)	(34)
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		151	(38)
Marge opérationnelle		963	1 946
Variation sur comptes fournisseurs et autres créditeurs*		1 191	528
Variation de stocks		5 160	5 025
Variation d'actifs biologiques		(5 165)	(7 715)
Variation sur comptes clients et autres créances**		(690)	157
Impôt sur les bénéfices de société		(68)	-
Variation du besoin en fonds de roulement		428	(2 005)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		1 391	(59)
Marge opérationnelle			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(266)	(372)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(13)	(14)
Cession d'immobilisations corporelles		29	36
Cession d'immobilisations financières		-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(250)	(350)
Opérations de financement			
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis	10	(43)	67
Émission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(143)	(198)
Païement de loyers pour droits d'utilisation d'actifs		(524)	(533)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées		52	(2)
Intérêts versés		(33)	(58)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(691)	(724)
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		(65)	(166)
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		385	(1 299)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	14	715	5 073
Trésorerie d'ouverture des activités détenues en vue de la vente	14	1 100	3 774
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités poursuivies		1 100	3 774

* Dans le bilan consolidé, les créances clients au 30 juin 2024 comprennent les paiements à l'avance effectués aux fournisseurs du Groupe. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements d'avance aux fournisseurs (flux de trésorerie négatif/ augmentation des créances), égale à 18 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des dettes fournisseurs.

** Dans le bilan consolidé, les dettes fournisseurs au 30 juin 2024 comprennent les paiements à l'avance reçus de la part de clients du Groupe au titre des livraisons censées intervenir à la fin de l'exercice financier 2024. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements d'avance de la part des clients (flux de trésorerie négatif/ diminution des dettes), égale à 42 k€ hors effet de change, est présenté sous la forme d'une variation des créances clients.



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour le semestre clos le 30 juin 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30 octobre 2024. Ces États financiers sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe pour le semestre clos le 30 juin 2024 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 25 pour la Liste des entités consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

Le siège social est au 19 boulevard Malesherbes, 75008 Paris.



2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, à la suite de laquelle des événements militaires actifs ont commencé dans un certain nombre de régions, principalement à l'est et au sud de l'Ukraine. À la date de publication de ces états financiers consolidés intermédiaires, la guerre se poursuit, causant des dommages supplémentaires à l'ensemble de l'économie de l'Ukraine et à ses différentes industries, y compris l'agriculture. Selon les dernières estimations disponibles, la valeur totale des dommages causés au secteur agricole ukrainien par la guerre s'élève à plus de 93,4 milliards de dollars, dont 10,3 milliards de dollars de pertes directes pour le secteur. La plupart des pertes directes (5,8 milliards de dollars) ont été causées par des machines et équipements agricoles volés, détruits ou endommagés.

Ukraine. Agriculture. Montant des pertes directes dans le secteur (en janvier 2024*)

	Md USD	Details
Machines et équipements	5,8	181 K d'unités de machines agricoles ont été endommagées ou détruites (tracteurs, semoirs, herse, etc.).
Produits agricoles finis	2,0	plus de 4 millions de tonnes de céréales et d'oléagineux
Capacités de stockage	1,8	plus de 11 millions de tonnes de capacité de stockage simultanée ont été entièrement détruites
Autres pertes	0,7	
Total estimé des pertes directes	10,3	

Source : Institut KSE

* À la date des présents états financiers consolidés intermédiaires, aucune information actualisée sur les pertes directes dans le secteur n'était disponible

Aux pertes directes s'ajoutent les pertes indirectes (réduction de la production, forte baisse du prix des récoltes, perturbation des exportations, augmentation des coûts de production, dommages aux terres et nécessité de remise en état, etc.), actuellement estimées à 83,1 milliards de dollars. Dans cette catégorie, les principales pertes sont associées à une diminution de la production agricole, qui représente 56% de l'ensemble des pertes indirectes (46,5 milliards de dollars).

La deuxième catégorie de pertes, qui s'élève à 24,1 milliards de dollars (26 % des pertes totales), est due à la baisse des prix domestiques. Le blocus naval imposé par la Fédération de Russie a fortement perturbé les voies logistiques pour les exportations agricoles ukrainiennes, entraînant des interruptions d'exportation. Cela a réduit la demande de produits agricoles sur le marché intérieur, augmenté les coûts logistiques et provoqué une baisse significative des prix intérieurs. Un accord sur un couloir de sécurité négocié par les Nations unies et la Turquie fin juillet 2022 a permis la reprise des exportations, mais il a été résilié à la mi-juillet 2023 lorsque la Russie s'est retirée et a intensifié ses attaques contre l'infrastructure céréalière ukrainienne. Bien que le corridor maritime ukrainien, établi après la fin de l'accord sur les céréales, ait amélioré la capacité d'exportation, l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux reste plus élevé qu'avant l'invasion, ce qui témoigne de l'impact continu de l'invasion sur les marchés intérieurs. En outre, de l'automne 2023 au printemps 2024, des transporteurs routiers polonais, suivis par des agriculteurs, ont bloqué les principaux postes-frontières entre la Pologne et l'Ukraine, interrompant de fait la circulation des transporteurs routiers. Ce blocus a eu de graves répercussions sur l'économie ukrainienne et a perturbé des



voies d'approvisionnement essentielles. À ce jour, plusieurs mois plus tard, les agriculteurs polonais ont repris le blocus.

Une autre conséquence de l'invasion russe de l'Ukraine pour les producteurs agricoles a été la hausse des prix des intrants, principalement du carburant et des engrais. Les pertes dues à l'augmentation des coûts de production au cours des deux dernières années ont été estimées à 4,4 milliards de dollars à la mi-2024. Selon les estimations disponibles, de nombreux producteurs agricoles ukrainiens ont abandonné les produits chimiques d'origine au profit de produits génériques moins chers.

Il est difficile d'évaluer l'impact de la contamination des terres agricoles par des objets explosifs et de la destruction de la couche arable due aux explosions et aux « atterrissages » lors des opérations de déminage. Selon les estimations du ministère de la Défense de l'Ukraine, en octobre 2024, environ 128 000 km² de terres (plus de 20 % de la superficie totale du pays) et 14 000 km² d'eau sont potentiellement contaminés par des explosifs. Le déminage est donc l'un des défis les plus importants pour les agriculteurs opérant en Ukraine. La Banque mondiale estime que le déminage essentiel des terres agricoles ukrainiennes coûtera environ 1,5 milliard de dollars. Sans une étude et un déminage adéquats, les agriculteurs ne peuvent pas utiliser ces terres en toute sécurité.

Compte tenu de l'ampleur des dégâts et des pertes subis par les producteurs agricoles en Ukraine, les besoins totaux en matière de reconstruction et de redressement pour la prochaine décennie s'élèvent à 56 milliards de dollars. Les besoins prioritaires pour 2024 sont estimés à 435 millions de dollars, la majorité d'entre eux étant déjà couverts par le financement des donateurs.

AgroGeneration, dont les actifs de production sont situés près des lignes de front des activités militaires, a continué à être impacté par l'invasion russe au cours du premier semestre 2024. Cette période a vu une augmentation significative des attaques russes sur les infrastructures énergétiques, portuaires et civiles de l'Ukraine par rapport à 2023. Si le Groupe a pu heureusement éviter des dommages directs à ses actifs au cours de la période considérée, il a été confronté à des défis persistants et à une efficacité opérationnelle réduite dans tous les processus opérationnels en raison des fréquentes coupures de courant et des alertes aux raids aériens - dont certaines ont duré jusqu'à 11 heures par jour - en particulier dans la région de Kharkiv, où sont situés tous les actifs opérationnels du Groupe.

Malgré les difficultés persistantes, au premier semestre 2024, la Société a tout mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de toutes ses exploitations et pour maintenir la continuité des activités du Groupe, à savoir :

- Au cours de la période considérée jusqu'à la date des présents états financiers intermédiaires, la Société a mené toutes les activités agronomiques nécessaires pour les campagnes agricoles de 2024 et 2025. La campagne de semis de printemps s'est achevée en mars-mai 2024, et la campagne de récolte s'est terminée fin septembre. En octobre 2024, le Groupe a également terminé sa campagne de semis de blé d'hiver. La campagne agricole 2024 s'est avérée exceptionnellement difficile en raison de la sécheresse persistante et du manque de précipitations à tous les stades de développement des cultures. Les exploitations agricoles du Groupe ont été confrontées à de graves déficits d'humidité du sol dès le printemps 2024, sans possibilité de réapprovisionnement pendant la saison de croissance en raison d'une pénurie de pluies productives. En conséquence, la récolte a dû



commencer au cours de la troisième semaine de juin, soit 2 à 3 semaines plus tôt que le calendrier agronomique optimal. Cette période de croissance plus courte a empêché les cultures d'atteindre leur plein potentiel de rendement et de qualité. Par conséquent, les estimations préliminaires de la production pour 2024 sont nettement inférieures aux attentes initiales et aux résultats de l'année dernière, le Groupe produisant environ 62 000 tonnes de cultures, soit 14 % de moins que la récolte de 2023, qui s'élevait à 72 000 tonnes. En raison de la sécheresse persistante dans la région de Kharkiv, où se trouvent les actifs fonciers du Groupe, les semis de blé d'hiver prévus pour la campagne 2025 n'ont pas été entièrement réalisés. Environ 8 700 hectares ont été ensemencés en blé d'hiver, contre 14 400 hectares pour la saison 2024. Les zones non ensemencées seront réservées à l'ensemencement des cultures restantes au printemps 2025.

- À la fin du mois d'octobre 2024, le Groupe a réalisé les contrats de vente pour la récolte de 2023 et s'est pleinement engagé dans la vente des récoltes de 2024. À la date de cette publication, le Groupe avait vendu plus de 70 % de sa récolte 2024. Le fonctionnement stable du corridor maritime ukrainien, établi à la fin de 2023 à la suite de l'annulation de l'accord sur les céréales avec la Russie en juillet 2023, a permis au Groupe d'augmenter les volumes d'exportation, en bénéficiant des prix plus élevés des récoltes.
- Au premier semestre 2024, la Société n'a pas obtenu de financement bancaire externe. À la date du présent rapport semestriel, seul un nombre limité de banques et de partenaires commerciaux en Ukraine envisageaient d'accorder un financement aux entreprises situées dans les régions proches de la zone de combat, y compris la région de Kharkiv.

Le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans son périmètre (d'environ 30 000 hectares) dans un avenir prévisible. La direction reconnaît que l'évolution future de la guerre en Ukraine et sa durée représentent une source unique d'incertitude matérielle qui peut jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre ses activités et, par conséquent, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de vendre ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. La recouvrabilité des actifs du Groupe, ainsi que les opérations futures du Groupe, peuvent être affectées de manière significative par l'environnement macroéconomique et politique actuel et futur. L'ampleur de l'impact du développement des activités militaires sur l'activité du Groupe n'est pas connue, mais il pourrait être significatif, car la guerre se poursuit à la date de cette publication. Malgré la seule incertitude significative liée à la guerre en Ukraine, la direction continue de prendre des mesures pour minimiser son impact sur le Groupe et, par conséquent, considère qu'il est approprié d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation au moment de la préparation de ces états financiers consolidés.

2.2. Optimisation de la structure juridique du Groupe

Au cours de la période considérée, AgroGeneration a poursuivi l'optimisation de sa structure juridique. En mai 2024, les deux entités chypriotes restantes, Harmelia Investment Ltd et Marrimore Holdings Ltd, ont été retirées de la structure du Groupe par le biais d'une vente à un tiers, suite à l'achèvement de l'assainissement de leur bilan au début de l'année 2024. Au 30 juin 2024, le Groupe se compose d'une Société mère enregistrée en France et de six entités juridiques en Ukraine, dont trois sociétés de production.



3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques géopolitiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité sur les marchés des capitaux, un niveau d'inflation relativement élevé et certains déséquilibres des finances publiques et du commerce international.

Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme des réformes, avec une dette publique et inflation en baisse, et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie du Covid-19 et les mesures de confinement ont entraîné une récession économique avec des effets négatifs visibles qui ont été observés vers la fin de 2020. L'économie ukrainienne a renoué avec la croissance en 2021, surmontant les implications négatives des restrictions liées au Covid-19. Cependant, depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un autre fort ralentissement économique et géopolitique suite à l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février avec des impacts qui ne peuvent être évalués avec précision à l'heure actuelle car la guerre se poursuit en Ukraine.

En février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, qui a conduit à une guerre à grande échelle dans tout le pays. Les hostilités en cours entraînent des pertes importantes parmi la population, des déplacements de population, des dommages aux infrastructures et une perturbation de l'activité économique en Ukraine. En juillet 2024, plus de 6,7 millions de réfugiés ukrainiens ont été enregistrés dans le monde, dont environ 6,2 millions en Europe. Selon des données de l'ONU, plus d'un million se trouvent en Allemagne et environ 2,5 millions en Europe de l'Ouest, avec des différences notables d'un pays à l'autre. Par exemple, l'Espagne accueille trois fois plus de réfugiés ukrainiens que la France. Près de 2 millions de réfugiés sont répartis dans 11 pays d'Europe de l'Est limitrophes de l'Ukraine (Biélorussie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie). Jusqu'à 3,7 millions de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur de l'Ukraine à la date de cette publication. On estime que 14,6 millions de personnes en Ukraine auront besoin d'une aide humanitaire en 2024.

L'armée russe a endommagé et détruit les centrales électriques, les infrastructures et l'agriculture ukrainiennes, causant des milliards de dollars de dégâts. Les estimations actuelles des pertes directes et indirectes subies par l'Ukraine à la suite de l'agression russe lancée en février 2022 s'élèvent à 500-600 milliards de dollars. En janvier 2024, l'École d'économie de Kiev a estimé que le montant total des dommages directs documentés causés aux infrastructures ukrainiennes s'élevait à plus de 155 milliards de dollars. Le rétablissement devrait prendre au moins une décennie et le coût total est estimé entre 486 milliards et 1,5 billion de dollars.



Ukraine. Montant des pertes directes résultant de l'invasion russe (début 2024*)

	Md USD	Details
Logement	58,9	250k objets
Infrastructures de transport	36,8	18 aéroports et aérodromes civils ; 126 gares ferroviaires et stations de train ; 344 ponts et traversées de ponts ; plus de 25 000 km de routes nationales et locales et de routes municipales
Actifs commerciaux	13,1	au moins 426 grandes et moyennes entreprises privées et entreprises publiques
Agriculture	10,3	
Secteur de l'énergie	9,0	dont 683 millions de dollars de pertes directes dues aux inondations dans le sud de l'Ukraine
Domaine de l'éducation	6,8	près de 3 800 établissements d'enseignement ont été détruits, principalement dans les régions de Kharkiv, Donetsk, Tchernihiv, Zaporizhzhia et Kiev
Domaine social	6,2	y compris les installations scientifiques et de soins de santé (1 300 objets), les installations culturelles, les installations sportives et les bâtiments administratifs
Autres pertes directes	15,4	y compris les services publics, les forêts, les transports, les infrastructures numériques, autres
Total estimé des pertes directes	156,5	

Source : Institut KSE

* À la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires, aucune information actualisée sur les pertes directes en Ukraine n'était disponible

L'économie ukrainienne a perdu environ 30 % de son PIB au cours de l'année qui a suivi l'invasion russe en 2022. Ce déclin est principalement dû à la suspension quasi-totale des activités commerciales au cours des premiers mois de l'invasion, à une crise du carburant, à une baisse rapide des exportations causée par le blocus des ports maritimes, à des perturbations des chaînes logistiques et à des attaques sur l'infrastructure énergétique. Selon le ministère des Finances de l'Ukraine, il s'agit de la plus forte baisse de l'activité économique à laquelle le pays ait été confronté depuis son obtention de l'indépendance en 1991.

Malgré la poursuite des combats, l'économie a commencé à se stabiliser en 2023, en grande partie grâce au rétablissement plus rapide que prévu des entreprises et des ménages après les conséquences de la guerre. Les facteurs qui ont contribué à cette reprise comprennent des mesures réactives pour rétablir l'approvisionnement en électricité, qui avait été fortement endommagé fin 2022 et début 2023, la mise en place d'une logistique par le biais de corridors terrestres, un ralentissement de la croissance des prix à la consommation soutenu par la baisse des prix des carburants et des tarifs inchangés des services publics, et une politique monétaire prudente de la Banque nationale d'Ukraine (BNU), qui comprend l'arrêt de l'émission de nouvelles hryvnias et la stabilisation des fluctuations du taux de change. En outre, en 2023, l'Ukraine a continué à recevoir des financements internationaux.

Au cours du premier semestre 2024, l'économie ukrainienne a continué à progresser. Selon le FMI, l'économie a fait preuve d'une plus grande résilience que prévu, malgré un environnement très incertain. Cela s'est traduit par une forte activité économique, une baisse de l'inflation et des réserves internationales suffisantes. Toutefois, les perspectives pour le deuxième semestre 2024 et pour 2025 se sont dégradées,



principalement en raison des fortes attaques contre l'infrastructure énergétique de l'Ukraine et des risques importants découlant de l'incertitude quant à la durée de la guerre. Compte tenu de ces facteurs, le FMI prévoit un ralentissement de l'activité économique de l'Ukraine au cours de la seconde moitié de 2024.

L'Ukraine a continué à recevoir des fonds de l'étranger. Depuis le début de la guerre en Ukraine, les organisations internationales (FMI, BERD, UE, Banque mondiale), ainsi que des pays individuels et des organisations caritatives, ont fourni à l'Ukraine un financement bilatéral et concessionnel, des dons et un soutien matériel. Au cours des huit premiers mois de 2024, le financement extérieur s'est élevé à 24,5 milliards de dollars, dont 6,6 milliards de dollars de dons, soit 27 % du total. Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'aide internationale totale a atteint 98 milliards de dollars. Selon le ministère des Finances de l'Ukraine, le montant des financements étrangers en 2023 s'élevait à 42,6 milliards de dollars (plus de 30 milliards de dollars ont été reçus en 2022). Le besoin de financement extérieur pour 2024 s'élève à environ 37 milliards de dollars.

Selon le Service national des statistiques de l'Ukraine, l'économie ukrainienne a progressé de 5,3 % en 2023 par rapport à 2022, année au cours de laquelle le chiffre a baissé de 28,8 % par rapport à la même période l'année précédente. En juin 2024, la Banque nationale a abaissé ses prévisions de croissance pour l'économie ukrainienne à 3,0 % (contre 3,6 % précédemment) en raison des frappes de missiles sur l'infrastructure énergétique de l'Ukraine. Selon la BNU, la dette publique de l'Ukraine a augmenté pour atteindre 84,4 % du PIB du pays en 2023 (contre 78,4 % en 2022 et 48,9 % en 2021). Selon les dernières prévisions du FMI, en 2024, la dette publique augmentera à 97,3 % du PIB du pays, et en 2025, elle atteindra 97,6 % du PIB. Le déficit budgétaire du pays a atteint -20,5 % en 2023 (contre -16,3 % en 2022 et -3,4 % du PIB en 2021). Selon le Service national des statistiques de l'Ukraine, le taux d'inflation en Ukraine s'est établi à 5,1 % à la fin de 2023 (contre 26,6 % en 2022 et 10,0 % en 2021). Les dernières prévisions de la BNU concernant l'inflation en Ukraine en 2024 s'élèvent à 8,2 %.

Au total, le processus de redressement de l'économie ukrainienne et sa faisabilité sont soumis à un degré élevé d'incertitude lié à la durée et à l'intensité de la guerre, qui se poursuit actuellement. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, du maintien de la stabilité de l'infrastructure énergétique du pays (qui a de nouveau été considérablement affectée par les attaques de missiles russes au premier semestre 2024), de la poursuite de l'amélioration de la situation des exportations de produits ukrainiens, de la croissance de la demande des consommateurs due à l'amélioration des revenus de la population ukrainienne, du maintien du soutien financier international (qui était stagnant au début de 2024), et du succès du gouvernement ukrainien dans la réalisation de nouvelles réformes et d'une stratégie de redressement (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après l'arrêt de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements mentionnés ci-dessus sur la situation financière et la performance du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés intermédiaires. Toutes les filiales d'exploitation agricole du Groupe sont situées dans la région de Kharkiv en Ukraine, où il existe un risque élevé de nouvelle escalade du conflit militaire, qui est déjà en place depuis février 2022. Les semis du Groupe au premier semestre 2024 dans la région de Kharkiv représentaient environ 30 000 ha.



La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et d'incohérence. Bien que la transformation du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien.

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués (situation courante), ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.

Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société.

3.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7,99 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours de la période 2015-2021, la hryvnia a continué à se déprécier. Depuis le début de l'invasion russe, début 2022, l'Ukraine a un taux de change fixe, déterminé par les résolutions de la Banque nationale. Le 24 février 2022, il était de 29,3 UAH/USD, mais en 5 mois, en raison de la forte inflation, la Banque nationale a dû abaisser le taux de change officiel à 36,57 UAH/USD, qui était en place à partir de juin 2023. Depuis le début de l'été 2023, le taux de change du marché au comptant s'est rapproché du taux officiel et n'a pas encore dépassé 38 UAH, ce qui a permis à la BNU de passer à un régime de flexibilité gérée du taux de change (le taux de change officiel sera déterminé sur la base du taux du marché interbancaire, plutôt que d'être fixé par la politique) à partir d'octobre 2023. Au 30 juin 2024, le taux de change officiel était de 39,01 UAH/USD. Le taux de change entre la hryvnia et le dollar à la fin de l'année 2024 devrait se situer autour de 42 UAH/USD.



La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) sont influencés par la conjoncture du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où les prix locaux ne s'ajusteraient pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

Dettes financières

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si, au 30 juin 2024, les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 161 k€ (31 décembre 2023 : 155 k€).

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 30 juin 2024 sont constitués de prêts et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

Si, au 30 juin 2024, le dollar américain avait diminué / augmenté de 10 % par rapport à l'euro, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'année aurait été plus élevé / plus faible de 494 k€.

3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En tant que pur producteur de produits de base, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être



qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Les prix des cultures au premier semestre 2024 ont continué à être affectés par l'invasion militaire de l'Ukraine par les troupes russes lancée en février 2022, suivie du blocus des ports maritimes ukrainiens, de l'offre excédentaire dans le pays, des voies de transport endommagées et d'un dysfonctionnement général de la chaîne d'approvisionnement.

3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

Aucun nouveau financement bancaire n'a été obtenu d'ici le 30 juin 2024, car le facteur de guerre et la localisation des terres agricoles du Groupe dans la région de Kharkiv (sur la ligne de front) limitent actuellement les montants et les sources de financement externe.

3.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la Société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas.

3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. À ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. Historiquement, AgroGeneration finançait la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays. En particulier, un certain nombre de restrictions administratives temporaires sur les



transactions de devises et les mouvements transfrontaliers de capitaux ont été introduites par la Banque nationale d'Ukraine (BNU) lors de l'invasion militaire russe de l'Ukraine en février 2022.

4. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.

4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant le développement des cultures et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si, au 30 juin 2024, les prévisions de l'équipe de direction avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées / diminuées d'environ 1 139 k€.

Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe comptabilise le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les



paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action.

4.4. Juste valeur des immobilisations

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour savoir si la valeur comptable des immobilisations incorporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.

Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, constructions, machines, équipements et autres immobilisations ne s'écartait pas sensiblement de leur juste valeur au 30 juin 2024.

5. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

5.1. Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 30 juin 2024. Ils comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 30 juin 2024. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 30 juin 2024 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2023, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

Normes et déclarations d'amendements dans l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023

- IFRS 17 - Contrats d'assurance (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023).



- Amendements à IFRS 4 - Extension de l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 - Définition des estimations comptables (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 - Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendement à IFRS 17 - Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Réforme fiscale internationale - Règles types du deuxième pilier (amendements à l'IAS 12) - Application de l'exception et divulgation de ce fait (applicable aux périodes de déclaration annuelle ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 1 et IFRS Practice Statement 2 - Divulgation des méthodes comptables (appliqués pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023). Approuvé pour utilisation dans l'UE, cependant, comme les déclarations de pratique ne sont pas approuvées pour application dans l'UE, les amendements à IFRS Practice Statement 2 n'ont pas été approuvés.

Normes et déclarations d'amendements dans l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024

Normes nouvelles ou révisées

Approuvé par l'UE

Amendements aux normes

Approuvé par l'UE

- Amendements à IFRS 16 - Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail (applicable pour les périodes annuelles de déclaration ouvertes à compter du 1er janvier 2024 ou après cette date)
- Amendements à l'IAS 1 - Passifs non courants assortis de clauses restrictives (appliqués pour les périodes annuelles de déclaration ouvertes à compter du 1er janvier 2024 ou après cette date)
- Amendements à l'IAS 1 - Classification des passifs comme courants ou non courants (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024)

Pas encore approuvé par l'UE

- Amendements à l'IAS 7 et à l'IFRS 7 - Accords de financement avec les fournisseurs (appliqués pour les périodes annuelles de reporting ouvertes à compter du 1er janvier 2024)
- Amendements à IAS 21 - Absence d'échangeabilité (appliqués pour les périodes annuelles de reporting ouvertes à compter du 1er janvier 2025)

Ces normes n'ont pas eu d'effet matériel sur les états financiers du Groupe.

En 2021, le Groupe a modifié sa méthode de comptabilisation des passifs de location-financement et des droits d'utilisation d'actifs conformément à la norme IFRS 16. Cette modification prévoit d'inclure le **Groupe AgroGeneration** - États financiers consolidés intermédiaires résumés au et pour le semestre clos le 30 juin 2024



paiement total réel du bail foncier, par opposition au paiement contractuel uniquement, à l'évaluation des droits d'utilisation d'actifs et passifs de location. Se référer à la Note 5 des états financiers consolidés 2021.

5.2. Consolidation

(a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont totalement consolidées. Par « contrôle », on entend la situation dans laquelle les conditions suivantes sont toutes réunies :

- L'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- L'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- La capacité à exercer son pouvoir pour influencer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 30 juin 2024, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intragroupe, sont éliminés en totalité.

(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée en gain d'acquisition dans le Compte de résultat consolidé.

5.3. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).



La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intragroupes à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

(c) Conversion des États financiers exprimés en devise étrangères

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour devise celle d'une économie hyper-inflationniste au 30 juin 2024) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :

Taux de change pour 1 €	30 juin 2024		31 décembre, 2023		30 juin 2023	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	42,19	43,35	39,56	42,21	39,52	40,00
Dollar américain (USD)	1,08	1,07	1,08	1,11	1,08	1,09

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).



Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

5.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées étaient les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.

5.5. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans



- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'excédent de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est directement transféré dans le report à nouveau. Un transfert n'est effectué de la réserve de réévaluation vers le report à nouveau que lorsqu'une immobilisation est sortie du bilan.

5.6. Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.



5.7. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs.

Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des frais de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les frais de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des frais de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

(i) Cultures dans les champs

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 30 juin 2024, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

pour la détermination des prix



- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été défalqués des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

pour la détermination des rendements

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

(c) Produits agricoles

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des frais de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 11).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) En-cours (stocks d'en-cours)

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

5.8. Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers

Les contrats de location sont comptabilisés, évalués et présentés conformément à la norme IFRS 16. Le Groupe constate un droit d'utilisation d'actif et un passif de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat pour tous les contrats de location conférant le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une période de temps donnée.

Le droit d'utilisation d'un actif est amorti en utilisant la méthode d'amortissement linéaire entre la date d'entrée en vigueur et la première des deux dates correspondant respectivement à la fin de la durée de vie utile du droit d'utilisation de l'actif et à l'échéance du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation de l'actif subit périodiquement une dépréciation et est corrigé de certains retraitements du passif de loyers.

Le passif de loyers est initialement comptabilisé à la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisée au taux d'emprunt marginal du Groupe.



Les paiements de loyers inclus dans la comptabilisation du passif de loyers comprennent :

- les paiements fixes,
- les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement constaté en utilisant l'indice ou le taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes qui doivent être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, le paiement de loyer pendant la période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prorogation, et les pénalités pour résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas procéder à sa résiliation anticipée.

Le Groupe a choisi de ne pas constater les droits d'utilisation d'actifs et les passifs de loyers pour les contrats de location de courte durée (contrat d'une durée inférieure à 12 mois et sans option d'achat). Le Groupe comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location dans les charges en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Montants comptabilisés en bénéfice ou perte

(en milliers d'euros)	premier semestre 2024
Intérêts sur passifs de loyers	830
Produits de sous-location des droits d'utilisation d'actifs	30
Charges liées aux contrats de location de courte durée	11

Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	premier semestre 2024
Sortie totale de trésorerie pour les contrats de location	524

5.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif.



5.10. Stocks

(a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.

(b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. Note 5.7 (c) – Agriculture.

(c) En-cours

Cf. Note 5.7 (d) – Agriculture.

5.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

5.12. Impôts courants et différés

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 30 juin 2024 est de 25 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine).

Les mesures de la réforme fiscale appliquée en France en 2016 prévoyaient une réduction progressive du taux ordinaire d'imposition sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. La loi de finances pour 2018 prévoit une nouvelle réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, pleinement applicable aux exercices financiers ouverts en 2024. Le calendrier d'application de la réduction progressive était le suivant :

- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés de 28 % est devenu le nouveau « taux ordinaire » (pour tous les bénéficiaires) ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés a été réduit à 26,5 % ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2022, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés a été réduit à 25%.



L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.

L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- Le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- Le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une entreprise agricole bénéficie de dispositions fiscales spécifiques.

Depuis le 1er janvier 2017, le régime de TVA privilégié applicable aux entreprises agricoles est abrogé. Pour en savoir plus, se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».

Parmi les 6 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 30 juin 2024, 3 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2024 aux entreprises agricoles d'Ukraine.



5.13. Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

5.14. Provisions

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.

5.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour les activités ukrainiennes du Groupe excluent la collecte de la TVA sur les ventes.

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.

Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.



- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.

5.16. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est inscrite dans les charges au compte de résultat de l'exercice et dans les autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

6. Information sectorielle

Au cours du premier semestre 2024, le Groupe continue d'exploiter le segment en Ukraine, qui était composé de 6 entités juridiques exploitant environ 30 000 hectares de terres agricoles.



7. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette		
	Écart d'acquisition	Autres (1)	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total
	31 décembre 2022	18 946	260	19 206	(18 946)	(196)	(19 142)	-	64
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	29	29	-	-	-	-	29	29
Amortissements	-	-	-	-	(12)	(12)	-	(12)	(12)
Écarts de conversion	-	(22)	(22)	-	15	15	-	(7)	(7)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes dépréciées dues à la guerre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2023	18 946	267	19 213	(18 946)	(193)	(19 139)	-	74	74
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	13	13	-	-	-	-	13	13
Amortissements	-	-	-	-	(10)	(10)	-	(10)	(10)
Écarts de conversion	-	(10)	(10)	-	8	8	-	(2)	(2)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	(18 946)	-	(18 946)	18 946	-	18 946	-	-	-
30 juin 2024	-	270	270	-	(195)	(195)	-	75	75

(1) Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels.

8. Droits d'utilisation d'actifs (terrains)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
31 décembre 2022	12 627	(5 902)	6 725
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Amortissements	-	(1 533)	(1 533)
Écarts de conversion	(1 043)	473	(570)
Autres variations	1 085	1 254	2 339
31 décembre 2023	12 669	(5 708)	6 961
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Amortissements	-	(724)	(724)
Écarts de conversion	(348)	154	(194)
Autres variations	482	626	1 108
30 juin 2024	12 803	(5 652)	7 151



9. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette				
	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation d'actifs	En cours et préparations	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation d'actifs	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation d'actifs	En cours et préparations	Total
31 décembre 2022	3 480	8 495	2 244	113	14 332	(610)	(4 620)	(618)	(5848)	2 870	3 875	1 626	113	8 484
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	(607)	6 229	491	61	6 174	-	-	-	-	(607)	6 229	491	61	6 174
Impact de la réévaluation sur l'amortissement	(768)	(5 560)	(612)	-	(6 940)	768	5 560	612	6 940	-	-	-	-	-
Acquisitions	26	605	60	8	699	-	-	-	-	26	605	60	8	699
Amortissements	-	-	-	-	-	(237)	(1 938)	(469)	(2 644)	(237)	(1 938)	(469)	-	(2 644)
Écarts de conversion	(269)	(672)	(180)	(2)	(1 123)	61	454	77	592	(208)	(218)	(103)	(2)	(531)
Cessions	(21)	(459)	-	-	(480)	18	376	-	394	(3)	(83)	-	-	(86)
Autres mouvements	-	105	74	(112)	67	-	-	-	-	-	105	74	(112)	67
31 décembre 2023	1 841	8 743	2 077	68	12 729	-	(168)	(398)	(566)	1 841	8 575	1 679	68	12 163
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact de la réévaluation sur l'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	58	248	15	3	324	-	-	-	-	58	248	15	3	324
Amortissements	-	-	-	-	-	-	(843)	(198)	(1 041)	-	(843)	(198)	-	(1 041)
Écarts de conversion	(49)	(265)	(17)	-	(331)	-	26	3	29	(49)	(239)	(14)	-	(302)
Cessions	-	(11)	-	-	(11)	-	9	-	9	-	(2)	-	-	(2)
Autres mouvements	-	1 081	(1 463)	(61)	(443)	-	(73)	503	430	-	1 008	(960)	(61)	(13)
30 juin 2024	1 850	9 796	612	10	12 268	-	(1 049)	(90)	(1 139)	1 850	8 747	522	10	11 129

Les immobilisations corporelles comprennent des actifs détenus et loués.

(en milliers d'euros)	30 juin 2024
Immobilisations corporelles détenues	10 607
Droits d'utilisation d'actifs	522
Total immobilisations corporelles	11 129

Le Groupe loue des terrains et des constructions, véhicules et machines. Les informations relatives aux contrats de location aux termes desquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.



Droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)	Terrains	Bâtiments	Machines agricoles	Total
Solde au 31 décembre 2022	6 725	315	1 311	8 351
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	491	491
Acquisitions	-	-	60	60
Cessions	-	-	-	-
Dotation aux amortissements pour l'exercice	(1 533)	(230)	(239)	(2 002)
Écarts de conversion	(570)	(14)	(89)	(673)
Autres variations	2 339	74	-	2 413
Solde au 31 décembre 2023	6 961	145	1 534	8 640
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	15	15
Cessions	-	-	-	-
Dotation aux amortissements pour l'exercice	(724)	(88)	(110)	(922)
Écarts de conversion	(194)	(2)	(12)	(208)
Autres variations	1 108	47	(1 007)	148
Solde au 30 juin 2024	7 151	102	420	7 673

Contrats de location de bâtiments (surtout loyers de bureaux).

Contrats de location de machines et d'équipements (surtout loyers de machines agricoles).

Contrats de location de terrains (surtout loyers de terrains affectés à un usage agricole).

10. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Autres immobilisations financières	Dépôts à terme	Total
31 décembre 2022	-	75	75
Acquisition d'immobilisations financières	-	8	8
Cession d'immobilisations financières	-	(74)	(74)
Autres mouvements	-	-	-
Écarts de conversion	-	(2)	(2)
31 décembre 2023	-	7	7
Acquisition d'immobilisations financières	-	50	50
Cession d'immobilisations financières	-	(7)	(7)
Autres mouvements	-	-	-
Écarts de conversion	-	(2)	(2)
30 juin 2024	-	48	48

Rapprochement des mouvements d'actifs financiers et des flux de trésorerie découlant des activités financières :



(en milliers d'euros)

	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Total
Solde au 31 décembre 2023	-	7	7
Acquisition d'actifs financiers	-	50	50
Cession d'actifs financiers	-	(7)	(7)
Ajustements de change	-	(2)	(2)
Solde au 30 juin 2024	-	48	48

11. Stocks

(en milliers d'euros)	30 juin 2024				31 décembre 2023			
	Valeur brute	Amortissement	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres	935	(126)	-	809	1 024	(71)	-	953
Stock d'en-cours	1	-	-	1	1 311	-	-	1 311
Produits agricoles	511	-	-	511	5 392	-	-	5 392
Total	1 447	(126)	-	1 321	7 727	(71)	-	7 656

Les **matières premières et autres fournitures** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2024-2025, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les **en-cours** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 30 juin 2024, le stock de **produits agricoles**, qui représente 511 k€, se compose principalement de 4 169 t de céréales provenant de la récolte de 2024 (36 037 t au 31 décembre 2023) (cf. Note 12 Actifs biologiques).

L'**amortissement** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

12. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
Courants						
Cultures dans les champs	9 020	1 176	10 196	1 433	1 568	3 001
Total actifs biologiques courants	9 020	1 176	10 196	1 433	1 568	3 001

Les actifs biologiques du Groupe sont des cultures et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 30 juin 2024 pour être récoltées au cours du second semestre 2024 en Ukraine.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 5.7). À la date de clôture



du bilan, la juste valeur des **cultures sur pied** est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 30 juin 2024 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés

	30 juin 2024				31 décembre 2023			
	Surface cultivée (en hectares)	Rendement s moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)
Blé d'hiver	12 694	2,5	148	4 220	14 356	4,0	125	3 001
Tournesol	8 817	1,9	334	4 498				
Maïs	1 528	4,5	127	642				
Soja	3 506	1,0	283	804				
Blé de printemps	105	2,1	164	32				
TOTAL	26 650			10 196	14 356			3 001

Si les prévisions de l'équipe de direction au 30 juin 2024 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 1 139 k€.

Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le semestre clos le 30 juin 2024 :

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2022	1 779	9	1 788
Actifs biologiques courants	1 779	9	1 788
Actifs biologiques non courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques	3 611	-	3 611
Coûts engagés sur la période	15 389	-	15 389
Variation de stocks liée à la récolte	(12 834)	(9)	(12 843)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	(4 781)	-	(4 781)
Écarts de conversion	(163)	-	(163)
Valeur comptable au 31 décembre 2023	3 001	-	3 001
Actifs biologiques courants	3 001	-	3 001
Actifs biologiques non courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques	1 311	-	1 311
Coûts engagés sur la période	7 092	-	7 092
Variation de stocks liée à la récolte	(525)	-	(525)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	(435)	-	(435)
Écarts de conversion	(248)	-	(248)
Valeur comptable au 30 juin 2024	10 196	-	10 196
Actifs biologiques courants	10 196	-	10 196
Actifs biologiques non courants	-	-	-



13. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Créances clients	228	344
Avances versées	153	139
Autres créances	2	28
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	316	729
Créances de TVA (1)	654	102
Charges constatées d'avance	12	10
Clients et autres créances	1 365	1 352
	30 juin 2024	31 décembre 2023
Devise :		
Libellé en EUR	53	32
Libellé en USD	-	-
Libellé en UAH	1 312	1 320
Clients et autres créances	1 365	1 352

- (1) Les créances de TVA au 30 juin 2024 se décomposent pour l'essentiel en :
622 k€ représentant la TVA déductible des entités ukrainiennes reçue lors des achats ;
32 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Disponibilités	1 100	715
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 100	715

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les devises ci-dessous au 30 juin 2024 :

(en milliers d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Devise :		
Libellé en EUR	34	25
Libellé en USD	1 019	580
Libellé en UAH	47	110
Total	1 100	715



15. -Emprunts et passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)	30 juin 2024					31 décembre 2023					
	Non courants		Courants		TOTAL	Non courants		Courants		TOTAL	
	Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		
Contrats de location financiers	(1)	138	154	-	154	292	191	233	-	233	424
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	(1)	7 374	1 865	635	2 500	9 874	7 147	1 684	-	1 684	8 831
Emprunts bancaires	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	(3)	-	6 576	-	6 576	6 576	-	6 223	-	6 223	6 223
Total emprunts		7 512	8 595	635	9 230	16 742	7 338	8 140	-	8 140	15 478

(1) Les paiements de loyers courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de loyers minimaux futurs.

Les passifs de bail pour les droits d'utilisation d'actifs des terres, principalement représentés par des terres agricoles, regroupent les passifs pour l'ensemble des terres (environ 30 000 ha) en exploitation et pour lesquelles les baux fonciers sont juridiquement en vigueur depuis le 30 juin 2024.

(2) Le Groupe n'a pas eu recours à des emprunts bancaires depuis la fin de l'année 2021.

(3) Les autres dettes financières concernent les emprunts auprès de la partie liée Konkur et de ses affiliés (6,6 M€).

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2024	2025	2026	Total
Contrats de location financiers	94	153	45	292
Emprunts bancaires	-	-	-	-
Autres dettes financières	6 576	-	-	6 576
Total emprunts	6 670	153	45	6 868

Détail des emprunts à taux variable et à taux fixe et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (hors intérêts) :

(en milliers d'euros)	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
Emprunts bancaires	-	-	-	-
Contrats de location financiers	292	-	424	-
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	-	9 239	-	8 831
Autres dettes financières	-	6 576	-	6 223
Total emprunts	292	15 815	424	15 054

Les valeurs comptables des emprunts et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(en milliers d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Devise :		
EUR	-	-
USD	4 767	6 647
UAH	11 975	8 831
Total emprunts	16 742	15 478



Rapprochement des mouvements d'emprunts et de passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	Contrats de location-financement	Dettes IFRS 16	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
Solde au 31 décembre 2023	424	8 831	6 223	15 478
Émission d'emprunts	-	-	-	-
Remboursement d'emprunts	(143)	-	-	(143)
Paiement de passifs de loyers (IFRS 16)	-	(524)	-	(524)
Charges d'intérêts	33	830	-	863
Intérêts remboursés	(33)	-	-	(33)
Ajustements de change	11	(270)	242	(17)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	-	1 007	111	1 118
Solde au 30 juin 2024	292	9 874	6 576	16 742

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	30 juin 2024	31 décembre 2023
EUR	-	-
USD	1,15%	9,79%
UAH	20,09%	19,96%

16. Capital social

	Capital social en euros	Nombre d'actions	Prime d'émission en euros
31 décembre 2022	11 079 319	221 586 387	225 041 745
Autres actions émises	-	-	-
31 décembre 2023	11 079 319	221 586 387	225 041 745
Autres actions émises	-	-	-
30 juin 2024	11 079 319	221 586 387	225 041 745

Au 30 juin 2024, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
Konkur warrants	1 379 487	2 519 544



17. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Dettes fournisseurs	2 137	960
Avances reçues	462	516
Dettes fiscales et sociales	574	534
Dettes de TVA	2	6
Produits constatés d'avance	(6)	-
Autres créditeurs	186	545
Dettes sur l'acquisition d'immobilisations	68	-
Dettes aux conditions de cession des entreprises (1)	88	314
Fournisseurs et autres dettes	3 511	2 875

(1) Payable aux termes de l'accord de cession des entreprises chypriotes et Agro Dom Plus (se reporter à la note 2.1 des états financiers consolidés 2020).

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Devise :		
Libellé en EUR	317	435
Libellé en USD	1 681	485
Libellé en UAH	1 513	1 955
Fournisseurs et autres dettes	3 511	2 875



18. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 30 juin 2024

(en milliers d'euros)		Comptabilisés à la juste valeur	Valeur comptable totale au 30 juin 2024	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
Note	Comptabilisés au coût amorti				par le compte de résultat	en capitaux propres	Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles
Actifs							
Actifs financiers (non courants)	10						
Titres des filiales non-consolidées							
Autres actifs financiers							
Actifs financiers (courants)	10						
Dépôts à terme			48		48		
Autres actifs financiers							
Clients et autres créances	13	230		230			
Disponibilités	14		1 100		1 100		
Dettes							
Emprunts bancaires (courants et non courants)	15						
Location-financement (courants et non courants)	15	(292)		(292)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	15	(9 874)		(9 874)			
Autres dettes financières	15	(6 576)		(6 576)			
Fournisseurs et autres dettes	17	(2 479)		(2 479)			

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)		Comptabilisés à la juste valeur	Valeur comptable totale au 31 décembre 2023	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
Note	Comptabilisés au coût amorti				par le compte de résultat	en capitaux propres	Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles
Actifs							
Actifs financiers (non courants)	10						
Titres des filiales non-consolidées							
Autres actifs financiers							
Actifs financiers (courants)	10						
Dépôts à terme			7		7		
Autres actifs financiers							
Clients et autres créances	13	372		372			
Disponibilités	14		715		715		
Dettes							
Emprunts bancaires (courants et non courants)	15						
Location-financement (courants et non courants)	15	(424)		(424)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	15	(8 831)		(8 831)			
Autres dettes financières	15	(6 223)		(6 223)			
Fournisseurs et autres dettes	17	(1 819)		(1 819)			



19. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre</u> 2024	<u>premier semestre</u> 2023
Produits agricoles (1)	7 522	8 516
Services et autres (2)	53	124
Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	7 575	8 640

(1) Au cours du premier semestre 2024, AgroGeneration a vendu 34 944 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.

(2) Les services consistent principalement en des services de machinerie agricole pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre</u> 2024	<u>premier semestre</u> 2023
Ukraine	7 575	8 443
France	-	197
Total chiffre d'affaires	7 575	8 640

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte :

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre</u> 2024	<u>premier semestre</u> 2023
CA récoltes	7 522	8 516
Récolte 2022	-	8 516
Récolte 2023	7 522	-
Services et autres	53	124
Total CA	7 575	8 640

Il y a trois clients importants auxquels le Groupe a vendu des marchandises pour un montant de 4,9 M€ au cours du premier semestre 2024, ce qui représente 65 % du chiffre d'affaires total. Les recettes provenant d'autres clients sont individuellement inférieures à 10 %.

20. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre 2024</u>	<u>premier semestre 2023</u>
Coût des ventes	(5 404)	(6 340)
Frais généraux & administratifs	(1 389)	(1 681)
Charges par fonction	(6 793)	(8 021)
Achats matières premières, services et locations	(5 676)	(5 477)
Charges de personnel	(977)	(983)
Amortissements	(1 630)	(1 934)
Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	1 493	378
Autres charges	(3)	(5)
Charges par nature	(6 793)	(8 021)

En moyenne, au cours du premier semestre 2024 le Groupe comptait 363 salariés.



21. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre 2024</u>	<u>premier semestre 2023</u>
Produits de cession des immobilisations	9	49
Autres produits	160	57
Autres produits d'exploitation	169	106
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(1)	(67)
Provision pour créances irrécouvrables	(6)	(11)
Charité et dépenses connexes	(82)	(85)
Autres charges	(229)	(118)
Autres charges d'exploitation	(318)	(281)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(149)	(175)

22. Résultat financier net

(en milliers d'euros)		<u>premier semestre 2024</u>	<u>premier semestre 2023</u>
Coût d'emprunt	(1)	(33)	(58)
Gains et pertes de change		(941)	(166)
<i>Différences de change réalisées</i>	(2)	50	36
<i>Différences de change latentes</i>	(3)	(991)	(202)
Autres		(800)	(750)
Résultat financier net		(1 774)	(974)

Charges d'intérêts

(1) Le coût de la dette est composé des intérêts sur le leasing.

Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 30 juin 2024 sont constitués de dettes libellées en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : gain de 50 k€) enregistrés par le Groupe au cours du premier semestre 2024. Dû à la variation du taux de change entre les dates de comptabilisation (ou de réévaluation en début d'année) et de règlement du passif/de l'actif.

(3) Gains et pertes de change latents (montant net : 991 k€ de perte) enregistrés par le Groupe au premier semestre 2024 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et de la société de portefeuille de la monnaie fonctionnelle (en général EUR) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement). La perte de change latent se décomposait comme suit :

- 72 k€ de perte de change latente liée aux autres dettes ;
- 919 k€ de perte de change latente liée à la dette intragroupe entre entités ukrainiennes et françaises.

Les autres produits/charges financiers constatés en premier semestre 2024 comprennent 830 k€ de charges d'intérêts liées à la norme IFRS 16 (717 k€ au premier semestre 2023).



23. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- Le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- Le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre</u> <u>2024</u>	<u>premier semestre</u> <u>2023</u>
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	(1 576)	(5 780)
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	-	-
Résultat net consolidé - part du groupe	(1 576)	(5 780)
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	(1 576)	(5 780)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	221 586 387	221 586 387
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	221 586 387	221 586 387
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,01)	(0,03)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,01)	(0,03)
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,01)	(0,03)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,01)	(0,03)

Au cours du premier semestre 2024, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription d'actions ou des BSPCE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.



24. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes au 30 juin 2024 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

k€	30 juin 2024		premier semestre 2024		31 décembre 2023		premier semestre 2023	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun								
Prêts	-	(6 576)	-	-	-	(6 223)	-	-
Location de locaux*	-	(105)	-	(10)	-	(163)	-	(29)
Intérêts sur emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	(111)	-	-
Membres de direction								
Sergiy Bulavin	-	-	-	(27)	-	-	-	(25)
TOTAL	-	(6 681)	-	(37)	-	(6 497)	-	(54)

* Les informations sur la location de locaux (à la fois passifs et charges) sont présentées après application de la norme IFRS 16.

25. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont pleinement consolidées.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	30 juin 2024	31 décembre 2023
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd*	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
3	Harmelia Investments Limited*	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
4	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
5	AF Barvenkovskaya LLC **	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
6	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
7	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
8	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
9	Register LLC	Registr	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
10	Tornado Agro-holding PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%

* Marrimore Holdings Ltd, Harmelia Investments Limited - ont été retirées de la structure du Groupe en mai 2024 suite à l'optimisation de la structure juridique du Groupe (pour plus de détails, se référer à la Note 2.2)

** AF Barvenkovskaya LLC - a été retirée de la structure du Groupe en avril 2024 par le transfert des actifs et des passifs, y compris les terrains exploités, à AF Podoljevskaja LLC et la cession ultérieure de la société AF Barvenkovskaya LLC à une tierce partie